

NOTRE FAUCON PÈLERIN EST EN CHUTE LIBRE !

Le Faucon Pèlerin est le champion du monde de la chute libre avec ses piqués à 300 km/heure !
Le gros problème est que sa courbe de nidification dans les Vosges est en chute libre aussi !
Rappelez-vous du petit Poterlacat du mois de Mai où j'avais déjà gribouillé quelques lignes à ce sujet.

La situation n'a pas changée depuis.

Situation générale dans les Vosges.

Le GERV (Groupe Étude Rapaces Vosges) surveille quelques 36 sites sur le département.

En 2012 nous comptons 12 jeunes à l'envol. Cette année 2024, nous n'en comptons que 02 !

Et encore !.... issus d'un nichoir artificiel !

Les causes de ces échecs de reproduction sont connues. D'abord le dérangement humain. Le Faucon Pèlerin est en effet une espèce très farouche. La liste ne s'arrête pas là ; citons la destruction des milieux, la grippe aviaire, les empoisonnements, les conditions météo exécrables et les prédatons naturelles.

Pas facile d'élever des jeunes dans de telles conditions !

Situation à Saint-Amé.

Notre joli village ne fait pas exception.

Nous comptons 06 jeunes faucons à l'envol en 11 ans ! Ce n'est pas beaucoup !

A ce rythme-là, on va finir par le perdre.

Que se passe-t-il au Grand Rocher de Saint-Amé ?

Voilà quelques années que le couple a la très mauvaise idée d'installer son aire sur la même plateforme qui est malheureusement très accessible aux prédateurs terrestres comme la Martre, le Renard, voir le Sanglier. D'où ces échecs à répétition.

De plus 2024 a été une année copieusement arrosée ! Des ruissellements d'eaux de pluie ont traversé l'aire. La couvée était compromise.

Une petite parenthèse concernant la météo : je voudrais remercier notre météorologue amateur stamésien (monsieur M..) qui me transmet ses données scientifiques très intéressantes tous les mois et qui nous sont fort utiles.

Alors, que faire ?

Alors, il faut donner un coup de main à cette Nature meurtrie et sauver notre Faucon avant qu'il ne disparaisse pour toujours comme de nombreuses autres espèces d'ailleurs.

D'où l'installation d'un nichoir.

Installation d'un nichoir à Faucon Pèlerin.

Un nichoir à Faucon Pèlerin n'est pas un nichoir à Mésange Charbonnière !

Imaginez une grosse caisse en alu d'un mètre de long, 50 cm de large pour une quinzaine de kilos !

Ce n'est pas une mince affaire.

Il fallait donc avoir recours à des spécialistes. Et les spécialistes dans de telles conditions ont été trouvés : Il s'agit du Club Alpin Français (CAF) de Cornimont.

Samedi 26 Octobre 2024, 09h00.

Tout le monde est présent. Hommes et femmes du CAF avec notre ami Frédo du GERV en tant que conseiller ornithologue.

Et là, ils attaquent un travail qui demande respect.

D'abord, il faut monter tout le matériel au sommet du rocher. Pas d'hélicos et pas d'engins motorisés. Tout se fait à dos d'homme et de femme. « A l'os » comme on dit ici !

Il faut trimballer ce nichoir de 15 kilos sur le dos ; porter les énormes sacs ; les seaux ; le perforateur ; les cordes ; les tiges filetées et j'en oublie un paquet !

Ils (et elles) vont passer par des sentiers où mulets et chevreuils refuseraient d'y aller.

Et ils arrivent au sommet du Grand Rocher.

Maintenant c'est l'opération périlleuse et technique.

Fixer une caisse d'un tel poids et de telles dimensions contre une paroi verticale n'est pas à la portée de tout le monde et pas prévu dans les manuels du petit bricoleur.

Et voici nos cordistes suspendus à leurs cordages dans le vide. Les photos jointes à cet article sont parlantes. Hommes et femmes vont œuvrer ainsi durant plusieurs heures, et toujours avec le sourire. Impressionnant.

Remerciements.

Nous ne pouvons que remercier sincèrement les membres du CAF de Cornimont et son Président pour l'installation de ce nichoir dans de telles conditions.

Un tel projet ne peut se faire sans l'autorisation de la mairie de St.Amé qui est propriétaire des lieux et qui a été en accord dès le début du projet.

Et maintenant ?

La pose de nichoirs à Faucon Pèlerin donne de bons résultats dans l'ensemble. Surtout en milieux urbains : silos, édifices religieux, ruines et même pylônes électriques.

Mais il faut rester patient. L'oiseau doit s'habituer à cet objet nouveau et l'accepter. Cela peut se faire rapidement, pourquoi pas dès 2025 ? Ou plus tard.

Mais il faut surtout le laisser tranquille notre Faucon Pèlerin !

Rappelons qu'un arrêté municipal mentionne bien l'interdiction de l'escalade mais aussi l'approche du Grand Rocher du 01 mars au 15 juin. Un joli panneau de la préfecture appuie cet arrêté. Le non-respect de cette réglementation entraîne systématiquement des poursuites judiciaires.

Et c'est ainsi que tous ensemble nous arriverons à sauvegarder notre Faucon.

Bernard Cartier - LPO – GERV.